

Identification des catégories d'emplois

Les données utilisées pour réaliser cette démarche sont celles du 21 mai 2009¹

CATÉGORIES D'EMPLOIS	PRÉDOMINANCE
1. Acheteur	Féminine
2. Adjoint administratif	Féminine
3. Adjoint directeur hôtel	Féminine
4. Adjoint directeur technique	Masculine
5. Adjoint ventes	Féminine
6. Agent réservation	Féminine
7. Agent service	Féminine
8. Assistant chef	Neutre ²
9. Auditeur nuit	Masculine
10. Bar réserve	Féminine
11. Barman jour	Féminine
12. Barman soir	Féminine
13. Chef banquet	Masculine
14. Commis	Masculine
15. Commis comptable	Féminine
16. Commis comptes payables	Féminine
17. Commis cuisine	Féminine
18. Commis réserve Marchandisage	Masculine
19. Commis spécial	Masculine
20. Commis spécial Responsable	Masculine
21. Commis suiteur	Masculine
22. Contrôleur Adjoint	Masculine ³
23. Contrôleur financier	Masculine
24. Coordonnateur ventes Vendeur	Neutre ⁴
25. Cuisinier	Féminine ⁵
26. Directeur bâtiment	Masculine
27. Directeur communication	Féminine
28. Directeur production	Féminine

¹ Point 21 | Commission de l'équité salariale, décision 18 septembre 2014

² Prédominance assignée avec l'**Article 55**, selon l'historique (neutre), le stéréotype (neutre) et le pourcentage de personnes salariées féminine et masculine (neutre) et l'écart entre le taux de représentation des femmes ou des hommes (neutre).

³ Prédominance assignée avec l'**Article 55**, selon l'historique (neutre), le stéréotype (neutre) et le pourcentage de personnes salariées féminine et masculine (masculine) et l'écart entre le taux de représentation des femmes ou des hommes (neutre).

⁴ Prédominance assignée avec l'**Article 55**, selon l'historique (neutre), le stéréotype (neutre) et le pourcentage de personnes salariées féminine et masculine (neutre) et l'écart entre le taux de représentation des femmes ou des hommes (neutre).

⁵ Prédominance assignée avec l'**Article 55**, selon l'historique (Féminine), le stéréotype (Féminine) et le pourcentage de personnes salariées féminine et masculine (neutre) et l'écart entre le taux de représentation des femmes ou des hommes (neutre).

CATÉGORIES D'EMPLOIS	PRÉDOMINANCE
29. Directeur production Graphiques	Masculine
30. Directeur programmation	Masculine
31. Directeur restauration	Masculine
32. Directeur technique	Masculine
33. Directrice hôtel	Féminine
34. Directrice ventes	Féminine
35. Gérant salle accueil	Masculine
36. Gouvernante	Féminine
37. Hôtesse	Féminine
38. Maintenance	Masculine
39. Maintenance Week-end	Masculine
40. Maître d'hôtel	Masculine
41. Placier	Neutre ⁶
42. Placier Chef équipe	Neutre ⁷
43. Plongeur	Masculine
44. Préposé chambres	Féminine
45. Préposé entretien ménager	Masculine
46. Préposé mini-bar	Masculine
47. Producteur délégué	Masculine
48. Production graphique	Masculine
49. Réception hôtel	Féminine
50. Responsable commis cuisine soir	Masculine
51. Responsable entretien ménager	Masculine
52. Serveur	Féminine ⁸
53. Serveur ouverture	Féminine
54. Serveur référence	Féminine
55. Serveur responsable	Masculine
56. Sous-Chef	Masculine
57. Superviseur billetterie	Féminine
58. Valet	Masculine

⁶ Prédominance assignée avec l'article 55, selon l'historique (neutre), le stéréotype (neutre) et le pourcentage de personnes salariées féminine et masculine (neutre) et l'écart entre le taux de représentation des femmes ou des hommes (neutre).

⁷ Prédominance assignée avec l'article 55, selon l'historique (neutre), le stéréotype (neutre) et le pourcentage de personnes salariées féminine et masculine (neutre) et l'écart entre le taux de représentation des femmes ou des hommes (neutre).

⁸ Prédominance assignée avec l'article 55, selon l'historique (Féminine), le stéréotype (Féminine) et le pourcentage de personnes salariées féminine et masculine (Neutre : moins de 60% féminine et plus de 40% masculine) et l'écart entre le taux de représentation des femmes ou des hommes (neutre).